

Liberté Égalité Fraternité

Direction générale de l'enseignement et de la recherche Département des affaires transversales

78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955 Note de service
DGER/DAT/2022-600

03/08/2022

Date de mise en application : Immédiate

**Diffusion**: Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/10/2022 Cette instruction n'abroge aucune instruction. Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes: 3

**Objet :** Formation en 2022 pour les équipes pédagogiques à la suite de la réforme du brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) et des la rénovation du BTSA "Agronomie et cultures durables" anciennement "Agronomie, productions végétales (APV)".

### Destinataires d'exécution

DRAAF DAAF EPLEFPA

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

**ENSFEA** 

**Résumé :** Note d'information sur l'organisation en 2022 d'une formation pour les équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés à la suite de la rénovation du brevet de technicien supérieur agricole "Agronomie et cultures durables" anciennement "Agronomie, productions végétales (APV)".

## 1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION DES SIL

Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) «Agronomie et cultures durables» anciennement «Agronomie, productions végétales (APV)» est rénové pour la session 2025, rentrée scolaire 2023.

Un dispositif d'accompagnement des équipes de direction et des équipes pédagogiques des établissements d'enseignement publics et privés préparant au BTSA «Agronomie et cultures durables» a été mis en place à partir de février 2022 (voir NS DGER/DAT/2021-950 du 13/12/2021).

La présente note de service cadre la session institutionnelle de lancement (SIL) de la rénovation à destination des enseignants intervenant en brevet de technicien supérieur agricole «Agronomie et cultures durables».

Ce stage de formation aura lieu à Toulouse, les 04 et 05 octobre 2022. Cependant, en fonction du contexte sanitaire, la formation est susceptible de se dérouler à distance. Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

### 1.1. Objectifs

L'objectif de cette session de formation est d'aider les équipes à comprendre le sens de la réforme des BTSA et à s'approprier le nouveau référentiel de diplôme du BTSA «Agronomie et cultures durables». Les évolutions du diplôme rénové, leurs enjeux et les incidences sur l'organisation des enseignements et de l'évaluation seront présentés.

#### 1.2. Public cible

Sont conviés à ce stage de formation :

- deux enseignants ou formateurs par centre de formation d'enseignement public ou privé (CNEAP ou UNREP) préparant au BTSA «Agronomie et cultures durables» anciennement «Agronomie, productions végétales (APV)» dont un enseignant ou formateur coordonnateur de filière ;
- deux représentants des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou des fédérations régionales.

Les participants sont les porte-parole des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements et dans leurs fédérations après la session.

#### 1.3. Programme

Ce stage de formation a fait l'objet d'une construction commune par l'Ecole nationale supérieure de l'enseignement agricole (ENSFEA), l'inspection de l'enseignement agricole (IEA) et les structures impliquées de la DGER. Il est co-animé par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENSFEA.

Le programme de ces journées de formation est le suivant :

	Forme	Points abordés
Mardi 04 octobre MATIN 10h30-12h00 (accueil à 10h00)	Plénière	Accueil / présentation de la session
		Rappel sur la réforme globale des BTSA
		Présentation du sens de la rénovation du référentiel de diplôme
		Point sur l'habilitation

Mardi 04 octobre APRES-MIDI 13h30-17h30	Atelier	<ul> <li>Quatre ateliers en parallèle :</li> <li>Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités</li> <li>Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique</li> <li>Atelier 3 : Construire son projet pédagogique pour mettre en œuvre le module M8 «accompagnement du changement technique»</li> </ul>	
Mercredi 05 octobre MATIN 08h30-12h30 (Accueil à 08h15)	Atelier	<ul> <li>Quatre ateliers en parallèle :</li> <li>Atelier 1 et 1bis : Conception d'une situation d'évaluation permettant d'assembler plusieurs capacités</li> <li>Atelier 2 : Répartition des UE dans le temps, incidence sur le pilotage pédagogique</li> <li>Atelier 3 : Construire son projet pédagogique pour mettre en œuvre le module M8 «accompagnement du changement technique»</li> </ul>	
Mercredi 05 octobre APRES-MIDI 14h00-16h30	Plénière	Présentation des points saillants de chaque atelier Questions / réponses Bilan et recueil des besoins de formation	

Chaque participant suivra deux ateliers sur les trois proposés (1 et 2 ou 1 et 3). Les deux participants d'un même établissement suivront ensemble l'atelier 1 (ou 1bis) mais se répartiront entre les ateliers 2 et 3 afin de suivre des ateliers différents.

Les ateliers ont été présentés lors du webinaire de février. Ils s'appuieront sur un travail initié par les équipes dans les établissements. Des indications pour guider ce travail ont été données lors du webinaire. Elles sont également disponibles sur la plateforme Univert de l'ENSFEA à la rubrique «appui à l'enseignement agricole, DNA» : <a href="https://univert.ensfea.fr/course/index.php?categoryid=27">https://univert.ensfea.fr/course/index.php?categoryid=27</a>

Les documents relatifs à la rénovation des BTSA et spécifiques au brevet de technicien supérieur agricole «Agronomie et cultures durables» sont disponibles sur le site <u>www.chlorofil.fr</u>
Il est demandé aux participants à la session d'accompagnement d'en avoir pris connaissance en amont de la session de formation et de consulter leur équipe pédagogique sur leurs questionnements.

### 2. DATE ET LIEU DE FORMATION

La session de formation se déroulera en présentiel :

du mardi 04 octobre, 10h30 au mercredi 05 octobre, 16h30
(accueil à partir de 10h00)
A l'ENSFEA Toulouse
2 route de Narbonne
33326 CASTANET-TOLOSAN CEDEX
Code stage NFE1EA0049 - Code session 2022-00001
Date limite d'envoi/Clôture des inscriptions : 15 septembre 2022

En fonction du contexte sanitaire, la modalité de formation est susceptible d'adaptations (transformation en formation à distance). Il conviendra donc de se référer aux convocations qui seront adressées par les services organisateurs.

# 3. MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENSFEA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr.

## 3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

3.1.1 <u>Pour les agents fonctionnaires ou contractuels d'Etat (dont l'employeur est le MASA) et qui disposent d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit se connecter à «Mon Self Mobile » : <a href="https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription">https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription</a> puis suivre les instructions données sur le site.

3.1.2. <u>Pour les agents contractuels d'établissement (dont l'employeur est l'EPLEFPA) et qui ne disposent pas d'un code RenoiRH et/ou d'un compte Agricoll et qui n'ont pas les droits d'accès au Self Mobile Formation</u>

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

L'agent doit :

- télécharger la fiche d'inscription (sur <a href="https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription">https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/tele-inscription</a> ou cf. Annexe 1);
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement qui vérifiera le code stage session RenoiRH Formation.

Le RLF retourne les fiches d'inscription validées de son établissement par envoi scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : <u>nadine.hirtzlin@ensfea.fr</u> avant la date limite d'inscription.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF et contenant des informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais d'hébergement et de déplacement des participants sont pris en charge par l'ENSFEA, structure organisatrice aux conditions et tarifs en vigueur.

# 3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé (CNEAP, UNREP)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 2).

## L'agent doit:

- renseigner la fiche en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par le directeur d'établissement.

Le directeur d'établissement transmet la fiche dûment complétée et signée pour validation :

- à la fédération nationale du CNEAP pour les établissements relevant du CNEAP,
- à la fédération régionale pour les établissements relevant de l'UNREP.

Ce sont le CNEAP et la fédération régionale de l'UNREP qui valident les fiches d'inscription des établissements et qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@ensfea.fr avant la date limite d'inscription.

<u>Attention</u>: les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par le CNEAP et les fédérations régionales de l'UNREP **ne seront pas prises en compte.** 

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

# 3.3. Modalités d'inscription pour les représentants des unions fédératives des établissements privés (UNMFREO)

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (cf. Annexe 3).

Les fédérations régionales pour l'UNMFREO:

- inscrivent les personnels, chargés de représenter les établissements des MFR ;
- et retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENSFEA à l'adresse suivante : <u>nadine.hirtzlin@ensfea.fr</u> avant la date limite d'inscription.

*Attention* : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par les fédérations régionales de l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.** 

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENSFEA, un courriel "valant invitation" sera envoyé aux participants et à leurs établissements sur leurs messageries respectives accompagné d'informations pratiques complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENSFEA.

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER



## Demande d'inscription à une session de formation des personnels

Respectez les dates limites d'inscription indiquées sur le descriptif des actions

Fraternite						
Nom :	Prénom :					
Courriel agent (obligatoire) :						
Tel professionnel : Fonction(s) :  Agent d'AC, D(R)AAF, DDI, EPLEFPA avec m	Civilité : Catégorie : natricule RenoiRH <sup>1</sup> <b>ou</b> Agent d'une autre	Mme M. A B C  structure et/ou sans matricule RenoiRH MASA 2				
Matricule RenoiRH MASA:						
Structure d'affectation : Service ou centre : Courriel institutionnel :						
Code stage RenoiRH :	Code session Reno	piRH:				
Libellé :						
Structure organisatrice :						
N° période Dates (début – fin)	Lieu (indiquer « à distance » le cas échéant					
1						
3						
4						
Typologie de la demande (obligatoire)	Cette demande est l	iée à (facultatif)				
T1 – Adaptation immédiate au poste de	<u></u>	professionnalisation (PP)				
	T2 – Adaptation à l'évolution prévisible des métiers  La mobilisation du compte personnel de formation (CPF)					
T3 – Développement ou acquisition de nouvelles compétences						
PEC – Préparation aux examens et concours  Quelles sont vos attentes et motivations précises par rapport à cette formation (obligatoire) ?						
Quenes sont vos attentes et motivations prec	dises par rapport a cette formation (obligatolie)	ŗ				
Vous devez dater et signer cette f	iche, la faire viser par votre supérieur hiérarchio	que, puis la transmettre à votre RLF				
Fait à , le		Signature				
Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.						
Avis du supérieur hiérarchique,	Visa du RLF	Visa de l'autorité susceptible d'assurer				
chef de service ou d'établissement	(Responsable Local de Formation)	l'indemnisation des frais de mission				
favorable défavorable	Nom :	favorable défavorable				
Motif (obligatoire en cas de refus) :	Tél:	Motif (obligatoire en cas de refus) :				
	Courriel (obligatoire) :					
Nom:		Nom:				
Signature et cachet :	Signature	Signature et cachet :				
Date :	Date :	Date :				

<sup>1-</sup>Les agents d'administration centrale, services déconcentrés et EPLEFPA disposant d'un matricule RenoiRH MASA ont un droit d'accès au Self Mobile Formation. Ils ne doivent utiliser cette fiche que s'ils sont dans l'impossibilité technique de se télé-inscrire et lorsque la date de fin d'inscription est proche. Dans le cas contraire, leur demande sera considérée non valide et rejetée. Ils doivent en parallèle adresser une « Demande d'accès au Self » indiquant nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr 2-Les agents suivants n'ont actuellement pas de droit d'accès au Self Mobile Formation : agents contractuels sur budget des EPLEFPA, agents des établissements d'enseignement privé et supérieur, des SGCD, des opérateurs et d'autres ministères. Certains ont cependant un matricule RenoiRH.



Service Formation Continue Mme Nadine HIRTZLIN 205 61 75 32 28 Fax: 05 61 75 03 09 nadine.hirtzlin@ensfea.fr ANNEXE 2 2022-2023

Etablissements privés CNEAP, UNREP

# Formation SIL BTSA Agronomie et cultures durables Enseignants - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Établissement :	
Prénom :	Adresse (postale exacte) :	
	Fax :	
Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)	Mél Établissement (obligatoire) :	
Catégorie :	Adresse :	
Grade :	Tél.:	
Mél Professionnel (obligatoire):	Fax :	
Vous êtes :		
Directeur adjoint	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse	
Coordonnateur de la filière	Intitulé : BTSA Agronomie et cultures durables Enseignants	
Enseignant	☐ TOULOUSE	
Autre		
Motivations de la demande :	Code stage / session RenoiRH Formation : NFE1EA0049 – 2022-00001	
	Date: du mardi 04 au mercredi 05 octobre 2022	
Développement personnel		
Compétences professionnelles	DATE LIMITE D'ENVOI : 15 septembre 2022	
Nouvelles fonctions		
Nouveaux programmes		
Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération	
Avis du Directour de l'établissement		
Favorable	Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant du CNEAP Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNREP	
Défavorable	(envoi groupé)	
Motif du refus :		
Date :		
Signature et cachet :	Dates :	
	Signatures et cachets :	



Service Formation Continue Mme Nadine HIRTZLIN 205 61 75 32 28 Fax: 05 61 75 03 09 nadine.hirtzlin@ensfea.fr ANNEXE 3

2022-2023

Représentants Etablissements privés UNMFREO

# Formation SIL BTSA Agronomie et cultures durables Enseignants - Fiche d'inscription

<u>NOM :</u>	Établissement :	
Prénom :	Adresse (postale exacte) :	
Date de Naissance :	Fax:	
(à renseigner obligatoirement)	Mél Établissement (obligatoire) :	
Catégorie :	Adresse:	
Grade :	Tél.:	
Mél Professionnel (obligatoire):	Fax:	
[	7	
Vous êtes :	Structure organisatrice de l'action : ENSFEA Toulouse	
Directeur adjoint		
Coordonnateur de la filière	Intitulé : BTSA Agronomie et cultures durables Enseignants	
Enseignant	□ TOULOUSE	
Autre	Code stage / session RenoiRH Formation : NFE1EA0049 – 2022-00001	
Motivations de la demande :	Date: du mardi 04 au mercredi 05 octobre 2022	
Développement personnel	DATE LIMITE D'ENVOI : 15 septembre 2022	
Compétences professionnelles		
Nouvelles fonctions		
Nouveaux programmes		
Avis du Directeur de l'établissement	Visas de l'établissement et de la fédération	
Favorable	Visa des fédérations régionales pour les établissements relevant de l'UNMFREO (envoi groupé)	
Défavorable		
Motif du refus :		
Date :	Dates :	
Signature et cachet :		
	Signatures et cachets :	